

MAIRIE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024
Date d'affichage : 18 septembre 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 dont 1 *Pouvoir-(s)*

L'an **deux mille vingt-quatre** le 25 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

Présents :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Marc LALANDE, M. Mickaël LELONG, M. Jean-Marie BOSQUET, Mme Catherine DUCHEMIN, M. Richard CORNILLE, Mme Christiane LAISNEY, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Aurélie LEPETIT, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Emmanuel SANSON, Mme Sophie LETERRIER

Absents excusés : Mme Françoise BAILEY donne pouvoir à Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Jean-Paul LEFORESTIER

Absent : M. Mathieu BOUGIS

Formant la majorité des membres en exercice
Mme Sophie LETERRIER a été désignée secrétaire de séance

DCM 47-2024 Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - Participation financière des membres

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Il précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...);

Monsieur le Maire indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,
- De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,
- De la stratégie d'achat - en constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation

Il indique que par délibération en date du 12 octobre 2023 , le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Monsieur le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

- 6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50
- 10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements non adhérents au SDEM50 ;

Il est précisé que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

Et que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Il sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

VU le code de la commande publique ;

VU l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

DCM 48-2024 Centre de loisirs, avenant 2024

La convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ligue de l'enseignement et la commune de Sottevast détermine la contribution financière de la commune et ses modalités de versement.

Le présent avenant a pour objet de définir le montant pour l'année 2024.

Le coût mensuel pour la commune est de 10 202.33 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avenant.

DCM 49-2024 Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT 2024)

Par courriel du 10 septembre 2024, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, la Présidente de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 5 septembre 2024.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert du Podium (Les Pieux) et du pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA La Hague). Il a été adopté à l'unanimité moins 15 abstentions. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 26 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié

des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' EPCI) adopte ce rapport.

Ceci étant exposé, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2024 et transmis à la commune le 10 septembre 2024.

Le conseil municipal à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Emmanuel SANSON) décide

- D'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 10 septembre 2024 par la Présidente de la CLECT

DCM 50-2024 Devis tatami

L'association du sambo nous informe que les tatamis ont été endommagés par l'utilisation de matériel non adapté posé dessus.

Le conseil municipal à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Catherine DUCHEMIN) valide le devis d'un montant de 2 472 € TTC et souhaite qu'à partir de maintenant cette salle ne soit réservée qu'au sambo.

Les actuels utilisateurs de la salle hors sambo iront dans la salle de danse.

DCM 51-2024 Validation de l'avant-projet de lotissement

Suite au RDV en mairie avec la SARL POSEIDON (entreprise Delacour) et Maître Lefèvre pour nous présenter l'avant-projet de lotissement voici les premières informations afin que le conseil municipal puisse le valider :

- Parcelles de 26 lots privés + 7 lots sociaux
- Parcelles de 300 à 720 m²
- Voirie à double sens de circulation d'une largeur de 5 ml + trottoir de 1.50 ml puis circulation à sens unique autour de l'îlot central (espace vert)
- Création de 100 places de parking (2 places de parking minimum par parcelle + 1 place en commun par parcelle)
- Accès unique depuis RD 62
- Accès piéton donnant sur le chemin rural
- Densité de 16.5 lots à l'hectare
- Bande inconstructible de 15 ml pour les parcelles 1 et 2 par rapport à l'axe de la RD62
- Aménagement d'un espace vert d'environ 10% (environ 2 000 m²) compris espace de jeux/espace détente
- Pour les lots sociaux, les maisons ont une longueur de façade de 12 ml pour une largeur de 8.5 ml. Il s'agit du gabarit attendu pour réaliser des logements type 3 (2 chambres) ou type 4 (3 chambres). Il y a une distance de 4 ml entre les maisons permettant de faire le tour de l'habitation.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avant-projet de lotissement sous réserve de l'obtention des demandes d'urbanisme et d'un avis favorable pour les réseaux.

DCM 52-2024 Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

- Considérant que Madame NOIROT Nathalie a été promue rédacteur par promotion interne
- Considérant que Monsieur LECACHEUR Sébastien est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Il est proposé à l'assemblée :

- De créer les deux postes suivants :
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Rédacteur à temps complet
- D'adopter le nouveau tableau des emplois qui découle de cette décision

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Les agents seront nommés sur ces postes lorsque toutes les formalités réglementaires seront terminées.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la création des 2 postes et adopte le nouveau tableau des emplois qui en découle.

DCM 53-2024 RESTAURANT SCOLAIRE AVENANT AU MARCHE

Concernant les travaux du restaurant scolaire, à la demande de l'électricien, la création d'un placard dans le local TGBT est nécessaire et entraîne une plus-value de 1 318.22 € HT soit 1 581.86 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avenant n°1 de l'entreprise de menuiserie CORNIC.

DCM 54-2024 CHAUFFERIE AVENANT AU MARCHE

Concernant le marché de la chaufferie des travaux complémentaires vont être nécessaires ce qui entraîne des plus-values et des moins-values, donc un avenant au marché.

Montant des plus-values : 11 791.04 € HT

Montant des moins-values : 941.80 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide l'avenant n°1 de l'entreprise TABARIN ET ENTZMANN

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- ↳ Virement de crédit 18 380 € du chapitre 21 vers le chapitre 13
- ↳ Devis FHV remplacement moteur salle de l'élan 3 309.98 € (Ventilation)

- ✦ Devis HANDI GREEN élagage chêne 1 600.80 € (nécessaire à la poursuite de la construction de la nouvelle cantine)
- ✦ Devis NEEZ Jonathan reprofilage de la chasse communale route de la Vieville « La Luzerie » : 1 980 €

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

- ◇ **Administratif** : Point sur les marchés de travaux en cours et infos diverses
 - **Nouvelle Cantine** : Transformateur pris en charge par le SDEM mais implantation à la charge de la commune
 - **Chaufferie** : Réception prévue fin octobre
 - **Maison des associations** : Travaux commencés
 - **MAM** : Permis déposé le 12/08, Avis favorables des commissions de sécurité et d'accessibilité
 - **SDEM** : la 3^e phase doit démarrer début décembre avec la réparation de la borne piétonne MLC
 - **DETR** : Dossiers à représenter en 2025
 - **Vitraux église** : Intervention pour les plus urgents semaine 42 et 43, les autres seront faits dans 2 ans
 - **Contrôle des poubelles jaunes** : 131 poubelles analysées

- ◇ **Social**
 - Festivités des aînés : colis, bons et repas : 163 personnes concernées + 2 en Ehpad
 - Infos maison du Cotentin et bus France service : permanence à Bricquebec en Cotentin tous les lundis et jeudi matin (forte affluence le lundi, préférer le jeudi)
 - Infos CLIC
 - Le séjour part'âge 2025 est en cours de préparation, il est prévu pour avril/mai sur le thème « bien être et santé ». 19 places ouvertes

- ◇ **Communication**
 - KOESIO : Notre écran extérieur est en panne depuis le mois de juin, koésio recherche un nouveau fournisseur
 - Fonds de caisse : voir avec la trésorerie
 - Citykomi compte à ce jour 743 abonnés
 - SDEM 50 réunion du 08/10/2024 : élection d'un nouveau représentant pour le secteur 11.
 - Réunion pour la fibre le 2/10/2024

- ◇ **Travaux**
 - Point sur les travaux :
 - Tous les DPE des logements sont faits sauf le numéro 41 : un courrier recommandé avec accusé de réception lui sera envoyé (les notes oscillent entre C et E)
 - Re-scellement des dallages en granit dans le bourg
 - Gros travail de nettoyage du cimetière sur 3j : empièchement de toutes les allées et contre-allées
 - 3^e devis pour le SAS de l'élan Rural en cours
 - Arrivée de Corentin à la place de Cédric dans l'équipe municipale

◆ **Scolaire**

➤ Bilan de rentrée :

Les maternelles sont 75 dont 7 TPS répartis en 3 classes :

- MS (6) /GS (17) = 23 élèves, Mme Roquelin
- PS (7) / MS (19) = 26 élèves ; Mme Lebas
- TPS (7) /PS (19) = 26 élèves (Mme Mouchel-Vichard ; Mme Lecroëre sur décharge directrice)

Les élémentaires sont 86 répartis en 4 classes :

- CP : 17 élèves, Mme Lelay
- CE1 (9)/CE2(12)= 21 élèves, Mmes Josse et Lecroëre
- CE2 (8) /CM1 (14) = 22 élèves, Mme Lecacheux
- CM2 = 26 élèves, Mme Bled

Direction commune maternelle/élémentaire : Mme Mouchel- Vichard (1,25 journée décharge hebdo)

3 nouvelles enseignantes :

- Mme Lebas
- Mme Lelay , CP
- Mme Lecroëre : TPS/PS sur décharge directrice) /CE1/CE2, Mme Josse temps partiel

Effectifs cantine : 60 repas maternelle quotidiens

En tout environ 160 repas /jour (repas personnels inclus)

Projets : Mme Mouchard- Vichard demande si on peut pérenniser l'aide financière pour les sessions « poney » des PS (seule classe à ne pas avoir sessions à la piscine.)

➤ **Bilan centre de loisirs**

Bilan estival très positif, quantitatif comme qualitatif

Le mercredi : entre 48 et 56 enfants inscrits et ce jusqu'aux prochaines vacances / les 24 places – de 6 ans sont toutes occupées jusqu'aux vacances d'automne et plusieurs inscrits sont sur liste d'attente

◆ **Sports et animations - associations**

- Réunion avec les associations sur la planification pour l'occupation du gymnase et terrains de sport : à compter de ce jour le club de foot ne pourra occuper le gymnase qu'en cas d'intempérie.
- Cette année le téléthon aura lieu le 29 et 30 novembre 2024.
- La rando d'Halloween des Citrouillards se déroulera le 1^{er} novembre 2024.
- Le forum des associations s'est bien déroulé et avec une bonne participation
- Le CMJ du 18 septembre s'est bien déroulé : des projets divers et variés ont été évoqués chacun a pu prendre la parole et donner ses idées.

Infos diverses

- Informations SDEM : remplacement des horloges qui commande l'éclairage public pris en charge en totalité par le SDEM.
- Le Trident : nous transmet ses remerciements pour le nombre de billets vendus.
- Demande « reggae lion batucada » : pourvoir occuper la salle de musique au-dessus du foyer les lundis en fin de journée
- Demande « les toujours jeunes » : pourvoir organiser un repas entre eux dans la salle du foyer 1 ou 2 fois par trimestre (la préparation des repas sera faite à leur domicile)
➡➡➡➡ Les 2 demandes ci-dessus ont été acceptées.
- Le congrès départemental des maires aura lieu le 11/10 à St Sauveur Lendelin

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

La secrétaire,
Sophie LETERRIER